

---

Réf. : CB/DL/ma CP 06/86

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avec prière d'insérer  
Remerciements anticipés

Chantal BERTOUILLE  
Député du Hainaut occidental

### **Les motards mieux pris en considération par le MET.**

Si de plus en plus de nos concitoyens choisissent la moto pour effectuer leurs déplacements, il faut malheureusement constater qu'encore trop souvent les routes de la Région wallonne sont inadaptées en matière de sécurité pour les motards. En effet, si les glissières de sécurité et les marquages au sol ont contribué à l'amélioration de la sécurité des automobilistes, ceux-ci demeurent particulièrement dangereux pour les motards.

Le Député Chantal Bertouille vient donc d'interroger le Ministre Michel Daerden concernant cette problématique et les aménagements réalisés ces dernières années par le MET.

Ainsi, dans le courant du dernier semestre 2005, des formations ont été menées sous l'égide de l'IBSR et des associations de motards elles-mêmes à l'attention des agents du MET. Ces formations comportaient une partie théorique et une partie d'études pratiques de cas sur site.

En matière de rails de sécurité, le MET a largement investi dans la sécurisation des rails de sécurité métallique. En effet, sur base d'un recensement réalisé par la FEDEMOT, les supports de rails potentiellement dangereux vis-à-vis d'une chute et d'une glissade d'un motard ont été protégés par la mise en place d'une bande de protection complémentaire. Cette opération, qui a coûté environ 2 millions d'euros, a été principalement réalisée sur les bretelles d'échangeurs autoroutiers situées en courbe.

La prochaine étape consistera à sécuriser le réseau secondaire. D'importants repérages sur le terrain sont d'ailleurs en cours et réalisés par la FEDEMOT, Dès que les résultats seront connus, le Ministre Daerden programmera les budgets nécessaires en vue de concrétiser cette opération.

Enfin, pour ce qui concerne les problèmes de marquage au sol rencontrés surtout au niveau des passages pour piétons, les cahiers spéciaux des charges reprendront et exigeront des classes de rugosité de marquage encore supérieures. Le Ministre invite son administration à envisager l'utilisation systématique d'une classe de rugosité encore supérieure pour les passages pour piétons.

Enfin donc de bonnes nouvelles en matière de sécurité routière pour les motards qui seront effectivement pris en considération par le MET.